

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5860 rév. 12**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

CREPIM

N° SIREN : 792178816

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

MATERIAUX / TOUT MATERIAU ET PRODUIT (INDUSTRIEL ET DE CONSOMMATION) SOUMIS A DES ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU*MATERIALS / ALL MATERIAL AND PRODUCT (INDUSTRIAL AND CONSUMER) SUBJECT TO FIRE BEHAVIOR TESTING***ELECTRICITE / TOUT EQUIPEMENT OU PRODUIT ELECTRIQUE ET/OU ELECTRONIQUE SOUMIS A DES ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU***ELECTRICITY / ALL ELECTRICAL AND/OR ELECTRONICAL EQUIPMENT OR PRODUCT SUBJECT TO FIRE BEHAVIOUR TESTING***BATIMENT ET GENIE CIVIL / PRODUITS DE CONSTRUCTION SOUMIS A DES ESSAIS AU FEU - DECISION N°768/2008/CE***BUILDING AND CIVIL ENGINEERING / CONSTRUCTION PRODUCTS SUBJECT TO FIRE TESTING - DECISION No 768/2008/EC*réalisées par / *performed by :***CREPIM****Rue Christophe Colomb****Parc de la Porte Nord****62700 BRUAY-LA-BUISSIERE****FRANCE**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **31/01/2020**

Date de fin de validité / *expiry date* : **31/08/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
Pole manager - Building-Electricity,

Kerno MOUTARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5860 Rév 11.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5860 [Rév 11](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-5860 rév. 12

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

CREPIM
Rue Christophe Colomb
Parc de la Porte Nord
62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
FRANCE

Dans ses unités :

LABORATOIRE D'ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU – Site de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu

/ Essais de comportement au feu (77-1)
/ Essais de résistance au feu (77-4)
/ # Décision n° 768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33

ELECTRICITE / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu

/ Essais de comportement au feu (77-2)
/ # Décision n° 768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu

/ Essais de comportement au feu (77-3)

LABORATOIRE D'ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU – Site de MARLY

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu

/ Essais de résistance au feu (77-4)

Pour les essais relatifs aux domaines 77-1, 77-2 et 77-3 :

Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale (FLEX2).

La liste exhaustive des normes mises en œuvre est tenue à jour par le laboratoire.

Pour les essais relatifs au domaine 77-4 :

Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures (FLEX1).

La liste exhaustive des révisions de normes d'essais mises en œuvre est tenue à jour par le laboratoire.

Unité technique : LABORATOIRE D'ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU – Site de BRUAY-LA-BUISSIÈRE**Portée générale FLEX2 :**

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu / Essais de comportement au feu (77-1)						
# Décision n° 768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33						
N°	Nature d'essai	Objets soumis à essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode d'essai	RPC (1)	Spécifications techniques harmonisées
1	Essai à la chaleur rayonnante (matériaux rigides)	Produits de construction	- Inflammation - Hauteur de flamme - Durée d'inflammation	Détermination du comportement au feu d'éprouvettes soumises à l'action d'une source de chaleur rayonnante (épiradiateur)		Voir portée détaillée
2	Essai au brûleur électrique (matériaux souples)		- Longueur d'échantillon détruite - Largeur d'échantillon détruite - Durée de combustion	Détermination du comportement au feu d'éprouvettes soumises à l'action d'un brûleur électrique		
3	Essai au brûleur à gaz		- Durée d'inflammation - Vitesse de propagation	Essai d'inflammabilité et de persistance de flamme d'éprouvettes soumises à l'action d'un brûleur à gaz		
4	Essai à la chaleur rayonnante (matériaux fusibles)		- Propagation de flamme par chute de goutte	Détermination de la propagation de flamme par chute de gouttes enflammées ou non provenant d'éprouvettes soumises à l'action d'une source de chaleur rayonnante (épiradiateur) provoquant éventuellement l'inflammation d'une ouate de cellulose		
5	Pouvoir calorifique		- Temps - Masse - Température - Pouvoir calorifique supérieur	Combustion totale d'un matériau sous excès d'oxygène afin d'évaluer son apport énergétique intrinsèque		
6	Non-combustibilité		- Température - Masse - Temps et durée d'inflammation	Détermination des performances de non-combustibilité des produits de constructions		

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu / Essais de comportement au feu (77-1)
Décision n° 768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33

N°	Nature d'essai	Objets soumis à essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode d'essai	RPC (1)	Spécifications techniques harmonisées
7	Flux énergétique rayonnant	Produits de construction	<ul style="list-style-type: none"> - Temps et durée d'inflammation - Longueur détruite de produit - Propagation de flamme - Flux énergétique - Valeur de fumée intégrée 	Détermination du comportement au feu et du développement de la fumée d'éprouvettes exposées à un champ de flux énergétique rayonnant		Voir portée détaillée
8	« Single Burning Item »		<ul style="list-style-type: none"> - Dégagement de chaleur - Taux de développement du débit calorifique - Quantité de fumée - Taux de développement de la fumée - Temps et durée d'inflammation - Propagation de flamme 	Détermination de la performance de réaction au feu des produits de construction exposés à la sollicitation thermique provoquée par un « Single Burning Item » (SBI) (Objet Isolé en Feu (OIF))		
9	Essai à la petite flamme		<ul style="list-style-type: none"> - Temps et Durée d'inflammation - Hauteur de flamme 	Détermination de l'allumabilité des produits de construction par incidence directe d'une petite flamme		
10	Essai au brûleur sur siège		<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur et propagation de flamme - Perte de masse - Durée d'inflammation 	Détermination du comportement au feu lorsque le produit est soumis à un brûleur ou à un coussin enflammé. Observation visuelle		

Portée générale FLEX2 :

ELECTRICITE / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-2) # Décision n° 768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33						
N°	Nature d'essai	Objets soumis à essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode d'essai	RPC (1)	Spécifications techniques harmonisées
11	Essai au fil incandescent	Matériaux pour équipement électrique	<ul style="list-style-type: none"> - Indice d'inflammabilité au fil incandescent - Température d'allumage au fil incandescent - Indice d'inflammabilité au fil incandescent sur produit fini 	Essai d'inflammabilité et de persistance de flamme de matériaux par application d'un fil incandescent		Voir portée détaillée
12	Essai de résistance au percement		<ul style="list-style-type: none"> - Essai horizontal : vitesse linéaire de propagation - Essai vertical : durée d'inflammation, incandescence résiduelle, longueur brûlée et chute de particules enflammées - Essai de percement 	Détermination du comportement au feu et de la résistance au percement d'éprouvettes en position verticale ou horizontale et exposées à une petite flamme		
13	Essai à la petite flamme		<ul style="list-style-type: none"> - Longueur brûlée - Durée de combustion 	Essai d'inflammabilité et de persistance de flamme de matériaux par application d'une petite flamme		

Portée générale FLEX2 :

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-3)				
N°	Nature d'essai	Objets soumis à essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode d'essai
14	Flux énergétique rayonnant	Matériaux et produits industriels et/ou de consommation	<ul style="list-style-type: none"> - Flux énergétique critique à l'extinction - Energie thermique relative à une combustion persistante - Temps et durée d'inflammation - Longueur détruite de produit - Propagation de flamme - Valeur de fumée intégrée - Propagation de flamme par chute de goutte - Temps d'exposition - Destruction - Indice de propagation de flamme 	Détermination du comportement au feu d'éprouvettes exposées à un champ de flux énergétique rayonnant Détermination de la propagation de flamme par chute de gouttes enflammées ou non
15	Indice d'oxygène		- Indice d'oxygène à température ambiante	Détermination de la concentration minimale d'oxygène, dans un mélange oxygène/azote, permettant d'entretenir la combustion de petites éprouvettes verticales
16	Essai au fil incandescent		<ul style="list-style-type: none"> - Température d'inflammation - Persistance de flamme 	Essai d'inflammabilité et de persistance de flamme de matériaux par application d'un fil incandescent
17	Opacité /densité des fumées		- Opacité des fumées maximale en atmosphère non renouvelée	Détermination de l'opacité des fumées par transmission d'un faisceau laser Détermination de la densité optique des fumées libérées par des matériaux disposés verticalement ou horizontalement et exposés à un rayonnement thermique
18	Toxicité des fumées		Taux de HCN, CO, CO ₂ , SO ₂ , HF, HCl, HBr, NO et NO _x	Analyse et dosage par Spectroscopie Infrarouge à Transformée de Fourier (IRTF) des fumées libérées lors de la dégradation thermique de matériaux par une source de chaleur rayonnante ou en four tubulaire

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-3)				
N°	Nature d'essai	Objets soumis à essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode d'essai
19	Débit calorifique	Matériaux et produits industriels et/ou de consommation	<ul style="list-style-type: none"> - Paramètres liés au débit calorifique - Taux de CO, CO₂, O₂ - Paramètres liés à l'opacité des fumées - Hauteur et propagation de flamme - Perte de masse - Durée d'inflammation - Profondeur de lacération 	Détermination du débit calorifique par consommation d'oxygène lorsque le matériau est soumis à une résistance chauffante, un brûleur ou à un coussin enflammé
20	Non-combustibilité		<ul style="list-style-type: none"> - Température - Masse - Temps et durée d'inflammation 	Détermination des performances de non-combustibilité des produits de constructions
21	Essai vertical		<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse de propagation verticale d'une inflammation - Durée d'inflammation - Longueur brûlée - Durée de persistance de flammes des gouttes 	Détermination du comportement au feu et de la résistance d'éprouvettes en position verticale et exposées à une petite flamme
22	Essai horizontal		<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse de propagation de flamme 	Détermination du comportement au feu et de la résistance d'éprouvettes en position horizontale et exposées à une petite flamme
23	Essai incliné à 45°		<ul style="list-style-type: none"> - Durée d'inflammation - Durée d'incandescence - Percement 	Détermination du comportement au feu et de la résistance au percement d'éprouvettes positionnées à un angle de 45° et exposées à une petite flamme
24	Essai incliné à 60°		<ul style="list-style-type: none"> - Durée d'inflammation - Longueur brûlée - Durée de persistance de flammes des gouttes 	Détermination du comportement au feu et de la résistance d'éprouvettes positionnées à un angle de 60° et exposées à une petite flamme
25	Essai à la chaleur rayonnante		<ul style="list-style-type: none"> - Propagation de flamme par chute de goutte 	Détermination de la propagation de flamme par chute de gouttes enflammées ou non provenant d'éprouvettes soumises à l'action d'une source de chaleur rayonnante (épiradiateur) provoquant éventuellement l'inflammation d'une ouate de cellulose

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-3)				
N°	Nature d'essai	Objets soumis à essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode d'essai
26	Imperméabilité des matériaux aux carburants ou aux lubrifiants	Matériaux d'isolation pour automobile	-Imperméabilité des matériaux aux carburants ou aux lubrifiants	Evaluation du pouvoir absorbant du matériau
27	Essai à la petite flamme	Matériaux et produits industriels et/ou de consommation	- Longueur brûlée - Durée de combustion	Essai d'inflammabilité et de persistance de flamme de matériaux par application d'une petite flamme

Portée FLEX1 :

BATIMENT ET GENIE CIVIL – Produits de construction soumis à des essais au feu – Essais de résistance au feu (77-4)				
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Norme de spécification
Elément de séparation	- Température I - Etanchéité E	Evaluer l'aptitude de l'élément de séparation à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes	NF EN 1363-1	EN 45545-1 §3 EN 45545-3 A.5
Local technique dont la longueur n'excède pas un mètre		Evaluer l'aptitude d'un local technique à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes		EN 45545-1 EN 45545-2 §4.2h) EN 45545-3
Calfeutrement de trémie		Evaluer l'aptitude de l'élément à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes	NF EN 1366-3 (maquette de dimensions maximales 1x1m)	/

Unité technique : LABORATOIRE D'ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU – Site de MARLY

Portée FLEX1 :

BATIMENT ET GENIE CIVIL – Produits de construction soumis à des essais au feu – Essais de résistance au feu (77-4)				
Objet	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	Référence de la méthode	Norme de spécification
Elément de séparation	- Température I - Etanchéité E	Evaluer l'aptitude de l'élément de séparation à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes	NF EN 1363-1 NF EN 1364-1	EN 45545-1 EN 45545-3
Local technique dont la longueur n'excède pas un mètre		Evaluer l'aptitude d'un local technique à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes	NF EN 1364-2 NF EN 1634-1	EN 45545-1 EN 45545-2 EN 45545-3
Elément de séparation	- Température - Etanchéité	Evaluer l'aptitude de l'élément de séparation à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes	NF EN 1363-1 NF EN 1364-1 NF EN 1364-2 (maquette de dimensions maximales 1.5x1.5m) NF EN 1634-1	FTP CODE 2010 Partie 3
Système de fermeture porte d'incendie	- Conservation de la fonction d'usage de l'élément - Conservation de fermeture de la porte d'incendie	Evaluer l'aptitude de l'élément d'ouverture/fermeture à résister à un feu conventionnel en termes de fonction d'usage	NF EN 1363-1 NF EN 1634-1	FTP CODE 2010 Partie 4
Calfeutrement de trémie	- Température I - Etanchéité E	Evaluer l'aptitude de l'élément à résister à un feu conventionnel en termes d'isolation thermique et d'étanchéité aux flammes	NF EN 1366-3 (sans limitation en configuration verticale, maquette de dimensions maximales 1.5x1.5m en configuration horizontale)	/

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **31/01/2020** Date de fin de validité : **31/08/2022**

Le Responsable d'accréditation
The Accreditation Manager

Mathieu CHUST

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5860 Rév. 11.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr